

# Section sportive scolaire Football

## Dossier d'inscription

### RENTREE 2025

#### Collège Jean-François Champollion



# Dossier d'inscription – Section sportive football

## 1. Principes de fonctionnement

La section sportive scolaire repose sur une convention entre le Collège Jean-François Champollion, le District de football des Yvelines (DYF) et la Fédération Française de Football (FFF)

L'objectif d'une section sportive est de concilier réussite scolaire et sportive. La réussite scolaire de l'enfant est au cœur du fonctionnement de la section sportive. Au niveau sportif l'objectif principal est la progression individuelle et collective ainsi que l'épanouissement personnel du joueur ou de la joueuse.

Il s'agit donc un parcours exigeant. Les élèves doivent être motivés et sérieux, avoir une réelle capacité de travail, une organisation et une gestion efficaces de leur temps et des leurs activités (travail scolaire, entraînements, repos, alimentation, sommeil, etc...).

En vertu de la circulaire MENE2334358C du 21-12-2023, la section sportive scolaire visera tout particulièrement à :

- *Atteindre un bon niveau de pratique et un bien-être physique et moral sans pour autant avoir pour finalité la formation de sportifs de haut niveau*
- *Promouvoir la santé, l'égalité entre les filles et les garçons, les valeurs du sport*
- *Contribuer à la formation de jeunes sportifs de bon niveau et de futurs éducateurs, arbitres, officiels*

## 2. Conditions d'Admission

L'admission en section sportive est décidée par une commission composée de professeurs du collège.

### Conditions scolaires

L'élève souhaitant intégrer la section sportive doit faire la preuve via son dossier scolaire :

- D'acquis scolaires suffisamment bons pour permettre d'envisager une réussite scolaire à court et long terme au collège
- D'un comportement positif en classe et au sein des établissements scolaires fréquentés

La commission d'admission se réserve le droit chaque année de donner sa chance à un/des élève(s) dont les acquis scolaires sont fragiles mais dont la participation à la section sportive apparaît comme un levier pour limiter le risque de décrochage scolaire.

L'élève souhaitant intégrer la section sportive scolaire **devra être licencié à l'Association Sportive du Collège Jean-François Champollion tout au long de sa participation au dispositif. Dans ce cadre, il acceptera à son inscription la participation à des compétitions de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et s'acquittera d'une cotisation à l'Association Sportive du collège (35 euros en 2024-2025)**

L'objectif pour l'élève inscrit en section sportive en classe de 6<sup>ème</sup> est de poursuivre sa scolarité dans ce dispositif jusqu'à la fin de son année de 5<sup>ème</sup>. Il revient cependant à l'équipe enseignante de suspendre temporairement ou définitivement la participation d'un élève à la section sportive si cela est jugé nécessaire.

### Conditions sportives

L'élève souhaitant intégrer la section sportive doit faire la preuve via des tests :

- De compétences tactiques et techniques dans l'activité football ;
- D'un état d'esprit positif compatible avec les exigences de la section sportive et des valeurs transmises par le collège Jean-François Champollion

**L'élève souhaitant intégrer la section sportive scolaire devra être licencié dans le club de football de son choix tout au long de sa participation à la section sportive.**

### Conditions médicales

Depuis la circulaire MENE2009073C du 10-04-2020, aucun suivi médical n'est nécessaire et obligatoire concernant la pratique sportive dans le cadre des sections sportives scolaires.

# Dossier d'inscription – Section sportive football

Nous recommandons cependant que chaque enfant souhaitant intégrer la section sportive rencontre un médecin spécialiste de la médecine du sport afin de réaliser un examen cardiologique attestant qu'il n'y a pour l'élève aucune contre-indication à la pratique intensive du football.

## Dérogations

Si des élèves intéressés ne dépendent pas du Collège Jean-François Champollion comme collège de secteur, ils devront faire une demande de dérogation auprès du directeur académique des services de l'Éducation Nationale (DASEN). Il ne revient pas à l'établissement ou au club d'accepter ou de refuser une demande de dérogation : cette décision est du ressort des services académiques.

En cas de dérogation, l'élève s'engage à poursuivre le dispositif sur l'ensemble de sa scolarité au collège. En cas d'arrêt de la participation au dispositif, l'élève devra retourner dans son établissement de secteur.

## 3. Organisation

### Scolarité et entraînements

Les élèves poursuivent une scolarité ordinaire au collège. Les élèves qui font le choix d'intégrer la section sportive ont obligation de participer à tous les cours de leur emploi du temps. Ils sont invités à participer au dispositif « devoirs faits » pour être accompagnés dans la réalisation de leurs devoirs et dans l'apprentissage de leurs leçons.

L'emploi du temps des élèves est cependant aménagé de façon à leur permettre de participer à **deux séances d'entraînement par semaine en classe de 6<sup>ème</sup> et en classe de 5<sup>ème</sup>**

→ Les élèves pratiquent donc 3 heures effectives de football par semaine, en plus des horaires habituels d'enseignement au collège et d'entraînement au club

Les élèves de la section sportive ne peuvent pas prendre part à l'option Langue et Culture de l'Antiquité (Latin) en classe de 5<sup>ème</sup>. Ils pourront cependant prendre part aux options Langue et Culture Étrangère (Espagnol ou Anglais) en classe de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup>, ou à l'option Maths Expertes en classe de 3<sup>ème</sup>.

L'entraînement s'effectue au stade du Grand Pré (football) ou au Gymnase des Pyramides (futsal)

→ Les créneaux d'entraînement actuels (lundi et vendredi de 15h à 17h) sont susceptibles de changer à la rentrée en fonction de l'organisation interne du collège et de la disponibilité des installations sportives

### Encadrement des entraînements

L'encadrement est assuré par M. Brion, professeur agrégé d'EPS au collège Jean-François Champollion.

### Compétitions et rencontres sportives

Plusieurs fois dans l'année, le collège prend part à des rencontres de football contre d'autres collèges dans le cadre d'un championnat UNSS (Union Nationale du Sport scolaire). Ces rencontres se déroulent le mercredi après-midi. Les élèves de la section sportive sont régulièrement sollicités pour les rencontres de football. Selon nos résultats, cela concerne 3 à 5 mercredis après-midi dans l'année.

## 4. Dossier d'inscription

Les dossiers d'inscription sont à retirer :

- Sur le site du collège Champollion : <https://clg-champollion-voisins.ac-versailles.fr/>
- Directement au collège auprès du Secrétariat de direction

Le dépôt des dossiers se fera par courrier à l'adresse ci-dessous **avant le vendredi 20 Mars 2024**

**Collège Jean-François Champollion**  
**Section sportive scolaire football – M. Brion**  
**Rue de la remise**  
**78960 Voisins le Bretonneux**

# Dossier d'inscription – Section sportive football

Seuls les dossiers complets seront acceptés. Un dossier complet comprend :

- Un dossier d'inscription dûment rempli.
- 2 photos d'identité récentes à coller sur le dossier scolaire et sportif.
- Copie du livret unique scolaire CM1 et CM2 (uniquement pour les élèves entrant en classe de 6<sup>ème</sup>) ou les bulletins de classe de collège (uniquement pour les élèves entrant en classes de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>)
- Pour les élèves concernés : projet d'accueil individualisé (PAI), programme personnalisé de réussite éducative (PPRE), plan d'accompagnement personnalisé (PAP), projet personnalisé de scolarisation (PPS), notification de MDPH

## 5. Calendrier

Les dates à retenir sont les suivantes :

- **Jedi 29 février** : de 18h30 à 19h30, réunion d'information au Collège Jean-François Champollion (Rue de la remise à Voisins-le-Bretonneux)
- **Mercredi 05 Mars** : mise en ligne du dossier d'inscription
- **Vendredi 28 Mars** : date limite de dépôt des dossiers d'inscription
- **Mercredi 02 Avril** : test d'entrée en section sportive football de 08h30 à 12h30 au Stade du Grand Pré
  - Test football
  - Test scolaire
- **Vendredi 04 Avril** : les résultats des sélections sont envoyés aux familles par voie postale

# Dossier d'inscription – Section sportive football

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ agissant en qualité de  
responsable légal de l'enfant \_\_\_\_\_  
licencié(e) au club de \_\_\_\_\_ l'autorise à participer aux tests d'entrée à  
la section sportive scolaire football du collège Jean-François Champollion de Voisins le  
Bretonneux qui se tiendront au stade du Grand Pré de Voisins le Bretonneux.

**LE MERCREDI 02 Avril de 8h30 à 12h30**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du (des) responsable(s) légal(aux) :

# Dossier Scolaire

NOM :	PRENOM :	PHOTO :
NE LE :	A :	
ADRESSE :		
CODE POSTAL :		
VILLE :		
NOM ET PRENOM DU OU DES TITULAIRES DE L'AUTORITE PARENTALE :		
TELEPHONE :	PORTABLE :	
E-MAIL DE CONACT :		
PS : les résultats sont envoyés sur ce mail, merci de prendre soin à ne pas faire d'erreur et à écrire avec le plus grand soin		
ETABLISSEMENT/ECOLE FREQUENTE(E) :		
AVIS DE L'ENSEIGNANT :		

Signature du (des) responsable(s) légal(aux) :

# Lettre de Motivation

Pourquoi veux-tu intégrer cette section sportive scolaire football ?

Area for writing the motivation letter, featuring horizontal dotted lines.

# Dossier Sportif

## CHARTRE D'ENGAGEMENTS

En m'engageant dans la section sportive scolaire option football, je m'engage à :

1. Être un élève exemplaire au sein du Collège Jean-François Champollion, respectueux des règles de vie au collège, des adultes et des autres élèves
2. Privilégier avant toutes autres choses sa réussite scolaire en apprenant mes leçons, en participant en classe, en réalisant mes devoirs et en préparant mes contrôles avec sérieux
3. Être un joueur exemplaire au sein de mon club, respectueux des arbitres, entraîneurs, partenaires, adversaires et de l'ensemble des bénévoles du club
4. A être présent à l'heure à chaque séance d'entraînement (sauf motif valable) et à justifier mes éventuelles absences
5. A venir à chaque entraînement avec mon matériel et à respecter le matériel du club
6. A m'engager pleinement dans les entraînements proposés de façon à m'inscrire dans une réelle logique de progression
7. A poursuivre en section sportive à la fin de mon année de 6<sup>ème</sup> pour réaliser une formation complète sur deux années
8. A m'inscrire à l'Association Sportive du collège et à participer à d'éventuelles rencontres dans le cadre de l'UNSS
9. A me déplacer de façon responsable en respectant les règles de sécurité, entre le Stade du Grand Pré et le Collège, de façon à être à l'heure pour mes entraînements et mes cours

En signant cette chartre de bonne conduite, je m'engage à y respecter le contenu. Tout manquement à cet engagement est susceptible d'avoir pour conséquence l'arrêt de la participation à la section sportive scolaire football.

Signature de l'enfant

Signature du (des) responsable(s) légal(aux)